

COMMUNIQUE DE PRESSE

Loi Biodiversité à l'Assemblée Nationale : les insecticides néonicotinoïdes enfin interdits mais... dans deux ans.

Hormis les firmes, plus personne ne conteste la toxicité des néonicotinoïdes envers les abeilles et les pollinisateurs. Mais les lobbys restent puissants... Pourtant, de manière courageuse, le 17 mars 2016, les députés ont décidé une interdiction des néonicotinoïdes à compter du 1er septembre 2018. L'Union Nationale de l'Apiculture Française se satisfait que l'Assemblée prenne enfin ses responsabilités face à la dangerosité de ces produits, regrettant néanmoins le délai de deux ans pour la mise en application de l'interdiction.

Après deux heures de débats, les élus ont acté l'interdiction par 30 voix contre 28. Ils ont ainsi fait barrière aux manœuvres de Stéphane Le Foll qui avait pourtant mis tout son poids de Ministre de l'Agriculture dans la balance pour éviter leur interdiction, faisant totalement fi des principes de l'agroécologie et des objectifs d'Ecophyto qu'il prétend défendre...

Néanmoins, l'UNAF regrette que nos élus n'aient pas fait le choix d'interdire ces produits dès 2017, comme la Commission du Développement Durable l'avait initialement décidé, laissant encore les producteurs et leurs abeilles victimes de ces autorisations de mise sur le marché comme ils le sont depuis vingt ans...

C'est donc une vraie satisfaction même si ce n'est pas encore une victoire : les apiculteurs ne pourront se réjouir que lorsque leurs abeilles comme les pollinisateurs et l'ensemble de la biodiversité ne seront plus exposées à ces produits.

L'Union Nationale de l'Apiculture Française salue le travail des députés qui se sont investis sur le sujet et reste plus que jamais déterminée avant le passage du texte en 2ème lecture au Sénat.

Pour Gilles Lanio, président de l'UNAF, « *D'ici la fin des discussions sur la loi biodiversité, l'UNAF, comme les nombreuses associations apicoles et environnementales qui soutiennent ce combat, mettra TOUT en œuvre pour poursuivre la mobilisation afin d'obtenir le retrait définitif de ces produits. C'est une urgence absolue* »

Voir l'amendement adopté :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/3564/AN/974.asp>

CONTACTS PRESSE

Gilles Lanio, Président de l'UNAF

06 04 17 51 03

Henri Clément, Porte-parole de l'UNAF

06 83 52 47 11